

**LOT N°3 – Réhabilitation Berge Aval Cadillan –
Commune de Graveson**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

POUVOIR ADJUDICATEUR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS)

MAITRISE D'OEUVRE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES (SICAS)

OBJET DU MARCHE

TRAVAUX DE REHABILITATION DES BERGES DU CANAL DES ALPINES
SEPTENTRIONALES

REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION : le 13 décembre à 12 heures – terme de rigueur

PRIX	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE EN TOUTES LETTRES (hors taxe)	PRIX UNITAIRES (en chiffre)
<p>1</p> <p>1.1</p> <p>1.2</p> <p>1.3</p>	<p style="text-align: center;">INSTALLATION</p> <p>Installation du chantier. Ce prix rémunère l'ensemble des prestations mises à la charge de l'entrepreneur pendant la durée contractuelle du marché.</p> <p>Il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en place et le repliement de l'affichage (panneau de chantier de 4 m²) ; ○ La fourniture, l'installation et le repliement des installations assurant l'hygiène et la sécurité du chantier ; ○ La fourniture, l'installation et le repliement des barrières de sécurité, des clôtures et barricades éventuelles ; ○ Les piquets, rubalises et toutes sujétions ; ○ L'aménagement des aires de stockage pour les agrégats ou les approvisionnements ; ○ L'aménagement des accès au chantier, l'entretien de ce dernier pendant les travaux ; ○ La fourniture et la pose de toute la signalisation de chantier nécessaire, notamment le balisage de nuit ; ○ La réalisation des plans de chantier ; ○ Les branchements aux réseaux divers ; ○ L'arrosage régulier des pistes de chantier ; ○ La recherche des réseaux des concessionnaires sur l'ensemble des sites d'intervention, leur dérivation éventuelle, la protection des réseaux aériens ou enterrés et leur remise en état éventuelle ; ○ Les frais de construction et d'entretien des voies et accès provisoires, des pistes de chantier nécessaires à la réalisation des travaux ; ○ La remise en état après travaux sur l'ensemble du site ; ○ Les frais de gardiennage éventuels (jour et nuit) ; ○ Les démarches auprès des administrations et concessionnaires préalables à l'ouverture des chantiers <p>Forfait :</p> <p>Plus-Values pour accès difficile Ce prix rémunère les plus-values dues à l'utilisation d'engins spécifiques autres que les engins lourds pour assurer l'accès au chantier et la remise en état de chemin d'accès.</p> <p>Forfait</p> <p>Signalisation Ce prix rémunère la mise en place spécifique pour l'accès au chantier et à l'utilisation de la route départementale afférente.</p> <p>Forfait</p>	
<p>2</p> <p>2.1</p>	<p style="text-align: center;">TRAVAUX PREALABLES</p> <p>Pompage Ce prix comprend la mise en place d'un groupe motopompe adapté (500 m³/heure minimum) y compris le refoulement et ses consommables pour le pompage des eaux résiduelles.</p> <p>Forfait</p>	

2.2	<p>Batardeaux Ce prix rémunère la confection de batardeaux sur la zone du chantier y compris la maintenance et l'enlèvement en fin de chantier.</p> <p>Forfait</p>	
2.3	<p>Elagage des arbres existants Ce prix rémunère l'élagage d'arbres présents sur les berges du canal des Alpines Septentrionales, le passage du matériel et l'évacuation des végétaux en décharge.</p> <p>L'Unité</p>	
3	<p>TERRASSEMENTS</p>	
3.1	<p>Terrassement en Masse Ce prix rémunère au mètre cube :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dressement des redans ○ La fouille, le rejet sur berge et la mise en dépôt provisoire des déblais ; ○ Le dressement des parois, le réglage, le nivellement du fond de fouille d'après les pentes indiquées par le maître d'œuvre ainsi que son compactage ; ○ Le détournement éventuel des eaux pluviales, de ruissellement et des eaux usées ; ○ L'étalement et le blindage des fouilles ; ○ Dressement du fond de fouille ○ Le maintien hors d'eau du fond de fouille par l'épuisement des eaux souterraines pour un débit inférieur à 80 m³/h ; ○ Le remblayage avec des matériaux extraits ou d'apports suivant les ordres du maître d'œuvre ; ○ Le compactage du remblai par couches n'excédant pas 30 cm d'épaisseur à l'aide d'un engin vibrant de faible puissance ou d'une dame vibrante ; ○ Les mesures nécessaires pour assurer la circulation ainsi que les accès aux propriétés riveraines ; ○ L'enlèvement et le transport à la décharge des déblais en excédent correspondant au volume occupé par les ouvrages ; ○ Façon des niches ; ○ Frais de piquetage ; ○ Dispositif de gardiennage, de sécurité et de conservation des piquets et repères. <p>Le Mètre Cube</p>	
3.2	<p>Terrassement pour réalisation de purges Ce prix rémunère le terrassement pour purges du fond de canal y compris chargement et évacuation en décharge</p> <p>Le Mètre Cube</p>	
4	<p>REMBLAIS ASSISE DE SOL</p>	
4.1	<p>Matériaux 0/100 Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de matériaux 0/100 pour remblais de purge y compris réglage et compactage d'épaisseur minimum 25 centimètres.</p> <p>Le Mètre Cube</p>	

4.2	<p>Béton de Propreté Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de béton maigre à 150kg de CPJ 45 y compris treillis soudés pour lit de pose de murs et de béton de propreté sous radier d'une épaisseur de 0.10 m. Il comprend la fourniture des matériaux nécessaires (sable, gravillons, ciment, eau, etc.) la fabrication, le transport, la mise en œuvre, le vibrage, les coffrages, les armatures métalliques et les sujétions résultant de leur emploi, le coût de positionnement des éléments à noyer dans le béton (pièces de fixation, échelons, etc.). Il s'applique au mètre cube de béton exécuté sous réserve du respect des cotes de projet. Le volume exécuté en trop, même si son maintien est toléré sera à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>Le Mètre Cube</p>	
4.3	<p>Radier Béton armé Ce prix rémunère la fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg de CPJ 45 y compris fourniture et mise en place d'armature en acier doux, à raison de 80 kg par m3 de béton en ferrailage double nappe, lissage à la règle forme de pente pour constitution du radier sur une épaisseur de 0.20 m. Il comprend la fourniture des matériaux nécessaires (sable, gravillons, ciment, eau, etc.) la fabrication, le transport, la mise en œuvre, le vibrage, les coffrages, les armatures métalliques et les sujétions résultant de leur emploi, le coût de positionnement des éléments à noyer dans le béton (pièces de fixation, échelons, etc.). Il s'applique au mètre cube de béton exécuté sous réserve du respect des cotes de projet. Le volume exécuté en trop, même si son maintien est toléré, sera à la charge de l'entrepreneur.</p> <p>Le Mètre Cube</p>	
5	MURS PREFABRIQUES	
5.1	<p>Fourniture et pose de murs de hauteur 1.50 m Ce prix rémunère le mètre linéaire de mur de hauteur 1.50 mètres en béton armé préfabriqué conforme au CCTP y compris confection de joints, approvisionnement, compris toutes sujétions de main d'œuvre.</p> <p>La fourniture et la pose de murs garantit une profondeur minimale du canal de 1.50 m entre la côte du radier projeté et la côte de la berge existante</p> <p>Le Mètre Linéaire :</p>	
5.2	<p>Réalisation de bêche aval Ce prix rémunère la création de bèches à l'aval du linéaire réhabilité en béton armé assurant la jonction imperméable avec le radier du canal existant. Ce béton sera dosé à 350kg/m3. Ce prix comprend la fourniture des matériaux, terrassement, coffrage, ferrailage et matériels nécessaires, la préparation du support, la pose et la main d'œuvre</p> <p>L'Unité</p>	
5.3	<p>Réalisation ouvrages de raccordement Ce prix rémunère la réalisation d'ouvrages de raccordement d'un mur sur ponts, ponceaux, plaques existantes, berges en terre y compris toutes sujétions de démolition, ragréage et de fourniture et main d'œuvre</p> <p>L'Unité :</p>	